

BERNAY

Eure. Réunion perturbée : la députée Marie Tamarelle-Verhaeghe a porté plainte

Jean Mayer, responsable associatif, et Pascal Didtsch, élu à Bernay, ont été entendus par la gendarmerie après une plainte déposée par la députée Marie Tamarelle-Verhaeghe.

Publié le 22 Mai 20 à 17:23 | Modifié le 22 Mai 20 à 17:30



Le président de l'association Liberté – Egalité – Proximité, Jean Mayer devant la députée Marie Tamarelle-Verhaeghe le 12 décembre 2019. (©BN/Eveil Normand)

« Une mise en examen peut arriver à tout le monde, soupire **Jean Mayer**. On n'est pas condamné, mais c'est tout comme... » Le président de l'association **Liberté – Egalité – Proximité** ne s'attendait pas à être convoqué à la gendarmerie dans le cadre d'une enquête préliminaire, à devoir subir la prise de photos et d'empreintes digitales.

Jeudi 21 mai 2020, il a passé 2h30 dans les locaux de la brigade de **Bernay** pour répondre à la plainte déposée par la députée **Marie Tamarelle-Verhaeghe** pour « entrave concertée et avec menace à la liberté d'expression », suite à la consultation citoyenne sur la **réforme des retraites** organisée dans la salle des fêtes de Bernay le 12 décembre 2019. [Une réunion pour le moins houleuse entre huées et slogans de manifestations.](#)

Des représentants syndicaux, des **Gilets jaunes** étaient notamment présents, mais aussi des défenseurs de la maternité de Bernay, dont Jean Mayer. Installé au premier rang, il a fini par monter sur l'estrade en plein brouhaha.

Mme Tamarelle n'arrivait pas à se faire entendre, se rappelle-t-il. Mme Vignon (députée de Haute-Garonne ambassadrice de la réforme des retraites) non plus et elle m'a tendu le micro. J'ai réussi à obtenir le calme, une banderole a été déployée et le thème central de mon discours a été de dire que le gouvernement décide avant de concerter, pour les retraites comme pour la maternité de Bernay, dont la fermeture a été soutenue par Mme Tamarelle. »



Jean Mayer accompagné de plusieurs membres de l'association Liberté – Égalité – Proximité ce vendredi 22 mai. (©Eveil Normand / AB)

Une manifestation concertée ?

Devant les gendarmes, le président de Liberté – Egalité – Proximité a dû s'expliquer. A-t-il organisé le chahut du 12 décembre ? « C'est la question centrale de la plainte. Nous avons juste informé nos adhérents et nous les avons invités à être présents, c'était une réunion publique, répond-il. Mais il n'y avait rien de concerté avec le syndicats et les Gilets jaunes. Si la participation a été bonne, c'est que le gouvernement fédère les oppositions. Et nous avons fait vivre la liberté d'expression, nous ne l'avons pas menacée. »

Pascal Didtsch n'a pas passé une bonne nuit mercredi 20 mai. Lui aussi a reçu une convocation de la gendarmerie et a été entendu le lendemain pendant 1h30. Une première en 45 ans de luttes. L'élus de Bernay, candidat aux Municipales, est visé par la même plainte.

J'ai affirmé un engagement fort contre la politique de Macron et la destruction des services publics. Je suis allé à cette réunion du 12 décembre spontanément, sans concertation préalable, dans un contexte de forte mobilisation dans tout le pays, dit-il. Je me trouvais devant la salle des fêtes et nous avons été invités à entrer à l'intérieur.



Pascal Didtsch vendredi 22 mai 2020. La veille, il a répondu pendant 1h30 aux questions de la gendarmerie. (©AB/Eveil Normand)

« Aucune menace »

Pascal Didtsch juge cette audition totalement hors de contexte, en pleine **crise sanitaire** et alors que la campagne des Municipales n'est pas terminée. « Cela pose question. C'est ma liberté d'expression publique qui est menacée », clame-t-il. L'élus bernayen ne comprend pas non plus pourquoi la députée n'a pas retiré sa plainte au moment où la réforme des retraites a été reportée. « Tout le monde sait que je suis quelqu'un de gentil. C'est la première fois que je participais à une réunion de Mme Tamarelle. Mais je n'ai pas pris le micro, je ne me suis pas approché de la scène, il n'y a aucune menace et les gendarmes ne sont pas intervenus. Et puis à 62 ans, je suis moins virulent qu'avant », sourit-il.

La députée de la 3^e circonscription de l'Eure n'a pas conservé les mêmes souvenirs. Marie Tamarelle-Verhaeghe a été marquée par l'accueil reçu devant la salle. « Je me suis dirigé vers Monsieur Didtsch pour le saluer et il a vociféré de manière agressive à mon égard. Quand

quelqu'un vous crie à la figure, ce n'est pas une menace ? », demande-t-elle. La parlementaire assume sa plainte, qui concerne aussi des représentants syndicaux.

Je n'ai empêché personne de rentrer, mais je ne sais pas si j'ai bien fait, car ça a été un tintamarre. Je n'ai pas pu dire un mot et on n'a pas pu informer les Bernayens venus parler des retraites. Il y a eu des insultes envers le président et moi-même. Je suis partie au bout de 30 minutes car ma présence exacerbait les cris. »

« La reconnaissance d'un droit bafoué »

« Où est la liberté quand on empêche les gens de s'exprimer ? Et qu'un candidat à la municipalité cautionne cela, ce n'est pas possible », lance-t-elle en direction de Jean Mayer et Pascal Ditsch. En portant plainte, la députée espère « la reconnaissance d'un droit bafoué ». « On ne peut pas entraver la **liberté d'expression**, il faut que les protagonistes en prennent acte et qu'ils sachent qu'ils ne pourront pas réitérer ce type de comportement. »